



No de résolution
ou annotation

Levée de l'assemblée

À 20 h 20, M. Jules Soucy, maire propose la levée de l'assemblée.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au chalet communautaire, lundi 22 août 2022 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Yves Lebel et Linda Levesque formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-137-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

RS-138-22

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le procès-verbal du 4 juillet 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 juillet 2022 de 243,182.81 \$ au compte courant et de 35.83 \$ au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question.

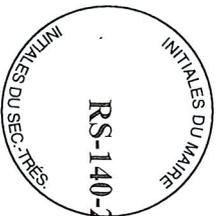
Approbation des comptes

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

d'approuver les comptes ci-dessous décrits :

Comptes à payer - juillet et août 2022

Nom	Montant
1 Pisciculture Pohénégamook	2 500,00 \$
2 Dany Michaud Dubé (accès, Inform. complexe municipal et bureau)	466,81 \$
3 Ville de Dégelis (requalification SN plage)	120,00 \$
4 Avantis (fournitures projet Athés, chalet, camping, etc.)	787,54 \$
5 Les Soudures Lebel (pépine)	150,54 \$
6 Pièces de Camion Martin inc. (fourniture bacs à fleurs)	212,49 \$
7 CDL Équipement (pièce autopompe)	49,44 \$
8 Usinage Industriel Dégelis (pièces doigts pépine)	858,95 \$
9 Xavier Labrie (complexe - œuvre)	9 232,00 \$
10 Côté Ouellet Thivierge notaires + avocats (honoraires)	1 000,00 \$
11 Bétonnières du golf inc.	448,40 \$
12 Livraison M.L. (pièces garage)	11,65 \$
13 Campor Environnement (vidange toilettes chimiques)	308,59 \$
14 Atelier 5 (visites supp.)	1 724,63 \$
15 Les Aménagements Lamontagne inc. (abdt-poussière)	10 105,38 \$
16 Léon Deschamps (fouçage des boudure de route)	2 623,00 \$
17 Fédération des Villages-relais (congrès)	195,46 \$
18 BELL mobilité (juillet et août)	166,10 \$
19 Hydro-Québec (chalet, garage, éclairage de rue, camping, etc.)	4 177,87 \$
20 Petite caisse (postes, fournitures, entretien ménage bureau, etc.)	922,10 \$
21 Distribution Rioux (ponceau chemin Lac Dos de Cheval et four.)	2 353,54 \$
22 BELL (juillet et août)	444,82 \$
23 BUROPRO Citation (fournitures de bureau- + location photocopieur	563,87 \$
24 P. Beaulieu électrique (alim. station lav age, prise musique et nouv. terrain)	9 983,12 \$
25 Dickner (fournitures chalet et camping)	195,40 \$
26 RIDT (vidanges d'installations septiques + quote-part)	8 945,00 \$
27 Carrosserie Dégelis (pièce camionnette)	166,71 \$
28 Serge Dubé (location tracteur et moteur mixeur-jeux dinés)	450,00 \$
29 Groupe canadien DJG (membership)	38,76 \$
30 Unites Rentals (location "élévateur électrique")	738,30 \$
31 Transport RDL (Laboratoire BSL)	27,01 \$
32 H2Lab (test d'eau)	211,06 \$
33 OxyGaz	150,00 \$
34 Garage Peterbilt (inspection camions)	435,99 \$
35 CarQuest (fournitures garage et outils)	107,78 \$
36 Steve Morneau (location tracteur (jeux dinés)	150,00 \$
37 Spécialités électriques (génératrices)	19 749,11 \$
38 Les Équipements Yves Landry (ampoule - complexe)	114,87 \$
39 Carrefour du camion RDL (pièces et réparation)	2 711,92 \$
40 Radiation Martin inc. (support frigidaire -fer)	46,07 \$
41 Surplus G. Rioux (fournitures boîte électrique - complexe)	366,37 \$
42 RONA (vanité chalet)	388,62 \$
43 Excavation Tanguay (matériel camping)	537,75 \$
45 Épicerie des 4 Sous (verres, eau de javel, etc.)	48,06 \$
46 Maric Sanitation (papier à mains, produits toil.chim.)	522,45 \$
47 Les Pétoles J. Larochelle	3 118,22 \$
48 9222-5093 QC inc./Permaligne (marquage)	7 597,15 \$
49 MRC de Témiscouata (brochure touristique + quote-part)	8 389,00 \$
50 Cimota (scellement fissures)	15 679,66 \$
51 Coopérative de services pétroliers de Packington	1 331,72 \$
52 Fonds d'information sur le territoire (avis de mutation)	25,00 \$
53 Coserne de pompiers (sortie 8 juillet et salaire)	1 368,78 \$
54 Territoire - Zonage agricole	178,11 \$
55	
TOTAL	123 195,17 \$



RS-140-22

No de résolution
ou annotation

Travaux Everlife Recycle – rue Principale

Reçue une soumission de Construction BML, division Simtra pour des travaux de revêtement d'asphalte recyclé (Everlife) sur la rue Principale pour un montant de 91,140 \$ plus taxes applicables.

Nous avons obtenu une subvention de 75,000 \$ de notre député dans le cadre du programme PAVL-PPA-ES.

Après délibération,

il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal accepte l'offre de Construction BML pour la réalisation des travaux d'asphalte recyclé (Everlife) sur la rue Principale, tel que soumissionné.

Le Conseil empruntera du fonds de roulement les deux versements de la subvention du PAVL-PPA-ES qui sera versé en 2023-2024 et 2024-2025.

Que le Conseil empruntera le solde de la dépense des travaux au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

RS-141-22

Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'emprunt du RG-320-2021

Soumissions pour l'émission de billets :

Date d'ouverture :	22 août 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 août 2022
Montant :	914 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Packington a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 août 2022, au montant de 914 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution
ou annotation

1 - CD DES LACS DE TEMISCOUATA		
27 900 \$	4,77000 %	2023
29 100 \$	4,77000 %	2024
30 600 \$	4,77000 %	2025
32 200 \$	4,77000 %	2026
794 200 \$	4,77000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,77000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
27 900 \$	4,83000 %	2023
29 100 \$	4,83000 %	2024
30 600 \$	4,83000 %	2025
32 200 \$	4,83000 %	2026
794 200 \$	4,83000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,83000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
27 900 \$	4,35000 %	2023
29 100 \$	4,35000 %	2024
30 600 \$	4,35000 %	2025
32 200 \$	4,35000 %	2026
794 200 \$	4,45000 %	2027

Prix : 98,08900 Coût réel : 4,90636 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DES LACS DE TEMISCOUATA est la plus avantageuse;

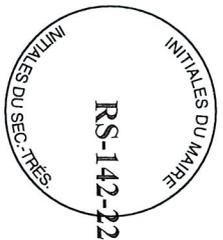
En conséquence,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Packington accepte l'offre qui lui est faite de CD DES LACS DE TEMISCOUATA pour son emprunt par billets en date du 29 août 2022 au montant de 914 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 320-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Résolution de concordance et de courte échéance, relativement à un emprunt par billets au montant de 914,000 \$ qui sera réalisé le 29-08-2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite emprunter par billets pour un montant total de 914 000 \$ qui sera réalisé le 29 août 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
320-2021	749 745 \$
320-2021	164 255 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 320-2021, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 août 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 février et le 29 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur général/greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	27 900 \$	
2024	29 100 \$	
2025	30 600 \$	
2026	32 200 \$	
2027	33 700 \$	(à payer en 2027)
2027	760 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 320-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 août 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité.

Autoriser le versement de la retenue de garantie sur les travaux de traitement de surface réalisés en 2021 par Sintra

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de la retenue de garantie concernant les travaux de traitement de surface réalisés sur la route du Lac-Jerry, le 5^e Rang Sud et le 6^e Rang au montant de 12,398.17 \$.

Adoptée à l'unanimité.

RS-144-22

Colloque ADMQ – Zone Bas-Saint-Laurent Ouest

Le colloque aura lieu à l'Hôtel le 1212 à Dégelis le jeudi 15 septembre prochain.

Après délibération,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil autorise le directeur général à participer au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Que le Conseil autorise le paiement de l'inscription ainsi que les frais de déplacement pour cette journée.

Adoptée à l'unanimité.

RS-145-22

Autoriser l'achat du sel à glace en vrac pour les abrasifs

Reçue une offre de prix de Sel Warwick pour l'achat de 70 tonnes de sel à glace en vrac Bécancour au montant de 131 \$ la tonne livré.

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre pour l'achat de 70 tonnes de sel à glace en vrac au montant de 131 \$ la tonne livré.

Adoptée à l'unanimité.

RS-146-22

Réseau de surveillance volontaire des Lacs (RSVL)

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil s'inscrit à la surveillance volontaire du Lac Jerry (Mérumitcook) pour l'année 2023.

Que Denis Moreau, directeur général, sera responsable du dossier.

Que M. Robert Robitaille sera le responsable des prélèvements à être effectués durant la saison 2023.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Abat poussière 2^e épandage

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de Packington ne réalisera pas les travaux de 2^e épandage d'abat poussière considérant l'avancement de la saison et que nous avons souvent de la pluie ce qui diminue énormément la poussière.

Adoptée à l'unanimité.

RS-148-22

Gala Découvertes 2022 : Demande de commandite

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington n'adhère pas au plan de visibilité pour le Gala Découvertes 2022. Elle achètera des billets pour le gala prévu le 5 novembre prochain à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

Adoptée à l'unanimité.

RS-149-22

Restaurant Plage municipale : fermeture

Mme Julie Lavallière demande l'autorisation de terminer la saison au maximum le 2 octobre prochain.

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal est en accord avec la demande.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Aucune question.

Levée de l'assemblée

À 20 h 08, M. Yves Lebel propose la levée de l'assemblée.